



COLLÈGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

REGLEMENT : ECOLE PRIMAIRE

6^{ème} – 8^{ème}

Juin 2025



Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>4</i>
<i>1. Soutien aux élèves.....</i>	<i>4</i>
1.1. Médiation.....	4
1.2. Coaching.....	4
1.3. Psychologues.....	4
1.4. Soutien scolaire, cours privés, logopédie	4
1.5. Infirmerie.....	4
<i>2. Délégués de classe.....</i>	<i>5</i>
<i>3. Règlement scolaire.....</i>	<i>5</i>
3.1. Retards.....	5
3.2. Port du bracelet/badge	6
3.2.1. En cas de perte du bracelet/badge :	6
3.2.2. En cas d'oubli du bracelet/badge :	6
3.3. Congés en cours d'année scolaire.....	6
3.4. Absences	7
3.5. Cours et évaluations manqués.....	7
3.6. Remise tardive d'un travail noté.....	7
3.7. Malhonnêteté académique	7
<i>4. Notation et Promotion</i>	<i>7</i>
4.1. Notation	7
4.2. Critères de promotion	8
4.3. Redoublement.....	8
4.4. Saut de classe.....	8
4.5. Besoins éducatifs spéciaux (SEN).....	8
<i>5. Comportement et discipline.....</i>	<i>8</i>
5.1. Discipline positive.....	8
5.2. Non-discrimination	8
5.3. Attitude générale.....	9
5.4. Tenue vestimentaire	9
5.5. Vie en classe.....	9
5.6. Accès aux classes, interclasses et récréations.....	9



5.7.	<i>Appareils électroniques</i>	<i>10</i>
5.8.	<i>Repas -pause de midi.....</i>	<i>10</i>
5.9.	<i>Bâtiments, extérieurs.....</i>	<i>10</i>
5.10.	<i>Vélos, trottinettes</i>	<i>10</i>
5.11.	<i>Conduite et comportement à la bibliothèque Roland Lomenech</i>	<i>10</i>
5.12.	<i>Conduite et comportement dans les bus scolaires.....</i>	<i>11</i>
5.13.	<i>Conduite et comportement en dehors du Collège.....</i>	<i>11</i>
6.	<i>Lutte contre le harcèlement scolaire</i>	<i>11</i>
7.	<i>Félicitations, sanctions et Conseil de discipline.....</i>	<i>12</i>
7.1.	<i>Echelle de félicitations.....</i>	<i>12</i>
7.2.	<i>Sanctions</i>	<i>13</i>

Pour faciliter la lecture de ce règlement, seule la forme masculine est utilisée tout au long de ce texte. Ces désignations incluent toujours le sexe féminin.



Introduction

Le règlement du Primaire, pour les classes de 6ème à 8ème, concrétise les valeurs fondamentales du Collège. Le système de valeurs ainsi appliqué a pour but l'excellence académique, ainsi que l'épanouissement personnel des élèves. Chacun, élève comme parents, est considéré comme ayant pris connaissance et adhéré au présent règlement, et ses itérations annuelles, lors de l'inscription à l'école.

1. Soutien aux élèves

Tout élève a le droit d'être entendu, de donner son avis et d'exprimer ses préoccupations. Pour cela, il demande d'abord un entretien au maître de classe ou au professeur concerné. Les autres services suivants peuvent être engagés dans la recherche et l'application d'une solution.

1.1. *Médiation*

Le médiateur scolaire est un enseignant formé à l'écoute de l'élève, à l'application des solutions et à la résolution des conflits. Il se met à disposition de l'élève en conflit avec un camarade ou un professeur. Le médiateur est tenu au secret de fonction.

1.2. *Coaching*

Le coach est un enseignant formé en coaching, qui fera, ensemble avec l'élève et, le cas échéant les parents, un bilan de la situation scolaire et des propositions d'amélioration dans la planification et la structuration du travail de l'élève. Il assure le suivi régulier des progrès.

1.3. *Psychologues*

Le Collège emploie des psychologues scolaires qui agissent en tant que premiers répondants et filtrent les cas requérant un soutien psychologique. Dans les cas qui dépassent leur capacité d'intervention, leurs compétences ou qui requièrent un traitement long (au-delà de 5 séances), elles réfèrent le jeune à des structures externes appropriées, en accord avec élèves et parents.

Les psychologues sont tenues au secret de fonction et elles agissent selon une charte.

1.4. *Soutien scolaire, cours privés, logopédie*

- Études : études surveillées, études assistées
- Cours privés dispensés par un professeur ou un gymnasien
- Suivi en logopédie.

1.5. *Infirmierie*

Le Collège est doté d'une infirmière qui se charge des problèmes de santé générale et des premiers secours. L'infirmière agit selon les standards généraux de la profession applicable en Suisse.



2. Délégués de classe

Le Collège souhaite renforcer l'autonomie et la prise de responsabilité des élèves, en les faisant participer à la vie de l'école. Les délégués sont élus par leurs camarades de classe en début d'année scolaire sous la supervision du maître de classe. La direction, dans des cas exceptionnels, se réserve un droit de veto concernant un élève élu. Chaque délégué a la possibilité de faire des propositions concernant l'organisation de l'école, des activités culturelles, sportives et humanitaires, etc.

Le délégué a pour tâches de :

- Œuvrer à la qualité des relations entre les élèves, entre les élèves et les professeurs et particulièrement avec le maître de classe
- Participer aux réunions avec la directrice du Primaire et la Doyenne dès 6ème - 8ème, qui ont lieu plusieurs fois par an
- Accueillir les nouveaux élèves ou les élèves stagiaires, et les aider à s'intégrer au Collège
- Encourager les camarades de classe à participer aux événements du Collège
- Être un ambassadeur positif des valeurs du Collège
- Prendre la parole face à une assemblée
- Recueillir et organiser les demandes des camarades de classe
- Faire circuler une information
- Informer la classe de décisions prises, des réponses données en coopération avec les adultes

A la fin de l'année scolaire, la Direction remet à chaque délégué un certificat les remerciant du travail accompli dans la mesure où le délégué a rempli honorablement sa charge.

3. Règlement scolaire

3.1. Retards

La ponctualité est une marque de respect envers les autres élèves et les enseignants. Les retards peuvent avoir un impact important sur la scolarité, dans le sens où les 1^{ères} minutes d'une séquence de cours sont souvent utilisées par les professeurs pour placer le cadre d'une période productive: objectifs de la leçon, positionnement dans la progression de cours, importance du sujet, stimulation de l'activité cognitive par questionnement, création de l'effet de groupe, etc.

L'élève est tenu de respecter l'horaire de l'établissement et d'être en classe, prêt à débiter le travail, au moment de la sonnerie marquant le début de chaque leçon. Le contrôle de la fréquentation et de la ponctualité est effectué par chaque professeur à chaque leçon. Les retards sont mentionnés sur le bulletin scolaire de l'élève. L'élève qui arrive en retard se rend à la Vie scolaire (à Payot pour les élèves en 6ème et à Saint Bernard pour les élèves en 7ème et 8ème) pour **badger son retard**, la Vie scolaire en



apprécie le motif. Toute arrivée tardive dépassant vingt minutes est considérée comme absence et nécessite donc un mot d'explication des parents. Les arrivées tardives sont sanctionnées si elles se répètent ou si elles s'avèrent injustifiées. Elles font l'objet d'un décompte indépendant chaque semestre et sont sanctionnées toutes les 5 occurrences par une retenue, le mercredi après-midi, le vendredi après les cours ou le samedi.

3.2. *Port du bracelet/badge*

Le Collège remet à chaque élève dès la 6^{ème} un bracelet/badge d'identification lui donnant accès aux bâtiments, aux photocopieuses et au repas de midi à la cantine. L'élève est responsable de son bracelet/badge, ce dernier est personnel et intransmissible. Pour des raisons de sécurité évidente, la perte ou la dégradation du bracelet/badge doit immédiatement être signalée à la Vie scolaire.

3.2.1. En cas de perte du bracelet/badge :

- A la 1^{ère} perte, l'école remplace gratuitement le bracelet/badge perdu.
- A la 2^{ème} perte, comme pour toute perte subséquente durant l'année scolaire, l'école fournit un nouveau bracelet/badge à l'élève, facturé au prix de CHF 50, montant qui couvre les frais du bracelet/badge et le travail administratif supplémentaire de programmation.

3.2.2. En cas d'oubli du bracelet/badge :

- L'oubli est noté dans EcoleDirecte.
- Le 4^{ème} oubli est sanctionné par une coche et l'école fournit gratuitement un deuxième bracelet/badge à l'élève pour lui permettre l'accès aux bâtiments.
- Puis, à chaque nouvelle coche, l'école fournit un nouveau bracelet/badge à l'élève, facturé au prix de CHF 50, montant qui couvre les frais du bracelet/badge et le travail administratif supplémentaire de programmation.

3.3. *Congés en cours d'année scolaire*

L'absence volontaire d'un élève en cours d'année scolaire a un effet négatif sur la scolarité, dans le sens où elle fait perdre le rythme du cours, impacte l'effet de groupe, et ne respecte par le travail des professeurs et des autres élèves.

Des congés ne sont accordés qu'à titre exceptionnel pour des raisons jugées valables. Les demandes de congé ne sont accordées que sur requête à la directrice du Primaire ou à la Doyenne au minimum deux semaines avant. Cela concerne également les départs en vacances anticipés et les retours tardifs. Ces absences sont ajoutées au décompte de l'élève et relevées dans son bulletin scolaire. L'élève est responsable du rattrapage des retards dans les cours consécutifs à son absence. Il se réfère au contenu des cours dans EcoleDirecte.



3.4. Absences

En cas d'absence imprévue, le bureau de la Vie scolaire est informé

6ème : par téléphone, 021 721 05 17, ou par mail à juniors@champittet.ch, ou par EcoleDirecte par les parents ou les responsables légaux de l'élève.

7ème et 8ème : par téléphone, 021 721 05 31, ou par mail à viescolaire@champittet.ch, ou par EcoleDirecte par les parents ou les responsables légaux de l'élève.

Pour justifier une absence, les parents/responsables légaux doivent adresser une excuse écrite que l'élève remettra au bureau de la Vie scolaire 48 heures au plus tard à son retour. Des formulaires de « justification d'absence » sont disponibles au bureau de la Vie scolaire. Dans le cas d'une maladie qui excède trois jours ou en cas d'absences répétées, l'excuse doit être accompagnée d'un certificat médical. Une absence de sport doit toujours être accompagnée d'un certificat médical ou d'une note de l'infirmière.

Toute absence non excusée entraîne une sanction. Une absence injustifiée est sanctionnée par une retenue, le mercredi après-midi, le vendredi après les cours ou le samedi.

3.5. Cours et évaluations manqués

L'élève est responsable du rattrapage des retards dans les cours consécutifs à son absence. Il se réfère au contenu des cours dans EcoleDirecte.

3.6. Remise tardive d'un travail noté

Les soumissions tardives non justifiées de travaux notés seront sanctionnée par la note 1. Les travaux non soumis seront sanctionnés par la note 0.

3.7. Malhonnêteté académique

La malhonnêteté académique (toute forme de tricherie, copie, plagiat, travail généré par l'IA, etc.) dans une évaluation est sanctionnée par la note 0.

4. Notation et Promotion

4.1. Notation

Les échelles de notes suivantes sont utilisées :

6 -5.5	5.0	4.5	4.0	3.0	2.0	1.0
Excellent	Très bien	Bon	Satisfaisant	Mediocre	Pauvre	Très pauvre

Les notes sont calculées selon les règlements de département. Les notes sont arrondies au demi-point ou au point complet le plus proche (ex : 4,5 ou 5,0).



4.2. *Critères de promotion*

Les critères de promotions suivants s'appliquent en fin de 8^{ème} :

- Moyenne annuelle dans le 1er groupe de matières égale ou supérieure à 4,0
- Moyenne annuelle générale égale ou supérieure à 4,0

Les deux conditions de promotion en fin de 8^{ème} sont **cumulatives** (pas un ou l'autre, mais les deux conditions doivent être atteintes).

4.3. *Redoublement*

Les élèves qui ne répondent pas aux critères de promotion mentionnés ci-dessous doivent répéter l'année scolaire.

4.4. *Saut de classe*

Un saut de classe est une accélération académique pour les élèves très avancés sur le plan scolaire, comportemental, personnel et social. Un élève ne peut sauter une année scolaire qu'une seule fois, après avoir passé un examen (si nécessaire), à la discrétion du Conseil de classe et de la direction.

4.5. *Besoins éducatifs spéciaux (SEN)*

Au Collège Champittet, tous les élèves étudient le même contenu selon la même progression dans toutes les matières. Les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (SEN) sont évalués par le département SEN sur une base individuelle et, selon les résultats de l'évaluation, se voient accorder généralement un ou plusieurs des aménagements suivants pour leurs évaluations :

- Volume de travail réduit
- Temps supplémentaire
- Outils supplémentaires (ex: utilisation d'un ordinateur portable, logiciel de lecture, dictionnaire, calculatrice, tableaux, aide visuelle, etc.)
- Autre

5. **Comportement et discipline**

5.1. *Discipline positive*

Le Collège adopte l'approche de la discipline positive qui allie bienveillance et fermeté. Ferme, pour respecter le monde de l'adulte et les règles de la vie en société. Bienveillant, pour respecter le monde de l'enfant et ses émotions. Elle contribue à rendre l'élève autonome et responsable en augmentant son estime de lui-même.

5.2. *Non-discrimination*

Toute forme de discrimination est contraire aux valeurs chrétiennes et humanistes universelles du Collège, notamment, mais pas seulement : le racisme, l'antisémitisme, les préjugés envers le genre, l'origine, la langue, l'apparence physique, la religion, l'ethnie, etc.



5.3. *Attitude générale*

Il est interdit de courir dans les bâtiments, de grimper sur les fenêtres, de pénétrer sans autorisation dans une salle où il n'y a pas cours, de s'attarder dans les toilettes. Il est interdit de pique-niquer, de consommer nourriture ou boissons dans les bâtiments. Il est strictement interdit d'entrer dans les vestiaires en dehors d'activités sportives.

5.4. *Tenue vestimentaire*

L'uniforme scolaire a pour objectifs :

- De renforcer visiblement le sens d'appartenance à la communauté d'apprenants champitéenne.
- De gommer les disparités superficielles liées à l'habillement.
- De prévenir le port d'habits incompatibles avec les mœurs scolaires.

Le Collège exige que tous les élèves portent l'uniforme Champittet dès leur arrivée le matin et jusqu'à la fin des cours, à l'exception du dernier jour ouvrable de chaque mois. L'élève s'abstient de toute extravagance. Par exemple, les jeans déchirés, les survêtements y compris les shorts de sport et les pantalons militaires. Pendant les cours de sport, il est obligatoire de porter la tenue de sport Champittet. Il est strictement interdit d'enlever son uniforme et de se changer durant toute la journée, récréations et déjeuner inclus.

Le Collège se réserve le droit de faire corriger une tenue, de faire porter à l'élève une pièce d'uniforme d'occasion de la Vie scolaire ou de ne pas autoriser l'accès en classe.

En général, le Collège encourage la modestie, l'élégance et la propreté en matière d'habillement. Les élèves doivent sentir être jugés sur leurs qualités personnelles et pas sur leur apparence ou leur budget d'habillement. Il est recommandé de ne pas venir à l'école avec des accessoires ou habits visiblement onéreux et spectaculaires.

5.5. *Vie en classe*

L'élève respecte les règles de vie en classe. A la fin de chaque cours, les élèves rangent leurs affaires et ne laissent aucun déchet traîner. Le professeur veille à ce que la classe soit mise en ordre, le tableau nettoyé, les fenêtres fermées et les lumières éteintes. Pour des raisons de sécurité, les fenêtres sont bloquées avec serrure, sauf exception autorisée par la Direction. A la fin de la journée ou à la fin de la dernière heure de classe, chaque élève met sa chaise sur la table afin de faciliter le travail des nettoyeurs.

5.6. *Accès aux classes, interclasses et récréations*

Le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h15, les élèves ne sont autorisés à monter dans les étages que 10 minutes avant le début des cours. L'interclasse n'est pas un temps de récréation, les élèves qui changent de salle se rendent sans tarder au cours suivant. A la deuxième sonnerie, les élèves sont à leur place et le cours commence tout de suite. Durant les récréations du matin et d'après-midi, les élèves sortent à l'extérieur des bâtiments. En aucun cas ils ne restent ni dans les corridors ni dans les vestiaires. Ils ont le droit d'aller à la bibliothèque tout en respectant le silence des lieux.



5.7. *Appareils électroniques*

Les téléphones portables, les écouteurs et les casques sont strictement interdits sur le campus dès l'arrivée à la barrière. Ils sont en tout temps invisibles et insonores. En cas de non-respect de la règle, le téléphone est confisqué jusqu'à la fin des cours et l'élève sera sanctionné par une coche.

5.8. *Repas -pause de midi*

Les élèves prennent leur repas au restaurant « Quatre saisons » selon les horaires définis et badgent avant de rentrer.

L'élève respecte l'ensemble du personnel de service et de cuisine, il débarrasse sa place et respecte le tri des déchets. Tout élève du Collège respecte l'environnement et se sent responsable de la propreté des lieux.

5.9. *Bâtiments, extérieurs*

Les élèves sont co-responsables des locaux, terrains qu'ils fréquentent, du matériel mis à leur disposition. Le littering (jet d'emballages, de bouteilles, et autres objets sur le campus) est interdit, et le ramassage spontané des déchets est encouragé. Graffitis et vandalisme ne sont pas tolérés. S'ils provoquent quelque dégât, ils en avisent sans délai le bureau de la Vie scolaire. La réparation des dégâts est à la charge des fautifs et facturée aux parents, même en cas de complicité passive. L'élève peut également encourir des sanctions disciplinaires. Les élèves respectent les arbres, les terrains de sport. Les jeux de balles ne sont permis que sur les terrains de sport. Ils sont interdits dans les bâtiments.

5.10. *Vélos, trottinettes*

En pénétrant sur le campus, les utilisateurs de trottinettes les plient et les portent. Les trottinettes et les vélos doivent être parkés dans le parking dévolu à cet effet et doivent être attachés à la barre. Le Collège décline toute responsabilité en cas de vol.

5.11. *Conduite et comportement à la bibliothèque Roland Lomenech*

La bibliothèque du Collège est un lieu de travail et de silence.

Les documents sont mis gratuitement à la disposition des usagers de la bibliothèque, soit en consultation sur place, soit en prêt à domicile. Le prêt est de 30 jours.

Les inscriptions des usagers sont prises au Bureau de prêt.

L'utilisateur est responsable des documents empruntés. Le retour des livres se fait dans la boîte des retours qui se trouve à l'entrée.

Si une personne ne rapporte pas le document emprunté, un avis de retard sera envoyé afin de prévenir les parents. Si, malgré l'avis de retard, le livre n'est pas rendu ou si le livre est endommagé, une facture sera envoyée avec majoration.

La bibliothèque est également disponible via EcoleDirecte. Les prolongations peuvent se faire par Internet, par téléphone ou directement au Bureau de prêt.

Les usagers de la Salle de lecture doivent s'abstenir de tout acte ou comportement pouvant porter atteinte à la tranquillité de la salle, à la sécurité des usagers ainsi qu'aux



documents ou à l'hygiène et à la propreté des lieux. La direction de la bibliothèque peut prendre toute disposition propre à prévenir tout dommage.

Sont en outre interdits dans la bibliothèque la nourriture et les boissons.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, notamment de vol, des effets personnels. De plus, il est interdit de laisser dans la bibliothèque des effets personnels en dehors des heures d'ouverture des salles. Les objets laissés dans les locaux de la bibliothèque seront remis au service des objets trouvés au bureau de la Vie Scolaire.

En cas d'infraction au règlement, l'autorisation à l'accès de la bibliothèque sera interdite.

Un scanner/photocopieuse ainsi que deux ordinateurs et casques sont mis à disposition des usagers. Il est impératif d'avoir le bracelet pour utiliser la photocopieuse. Une poubelle papier est également à disposition près du bureau.

L'accès à Internet est gratuit. L'utilisation d'Internet est réservée en priorité à la recherche de documentaires, à la consultation de catalogues et des ressources numériques de la bibliothèque. L'accès aux forums, "chat" et jeux n'est pas autorisé.

5.12. Conduite et comportement dans les bus scolaires

Les élèves ont l'obligation de se comporter civilement dans les bus scolaires et de se conformer aux directives du chauffeur. Les chauffeurs doivent signaler à la Vie scolaire les élèves qui ne respectent pas les règles de sécurité, de politesse et de savoir vivre. Des sanctions peuvent alors être prises.

5.13. Conduite et comportement en dehors du Collège

Les élèves sont des ambassadeurs du Collège. Le présent règlement s'applique aussi aux sorties et voyages scolaires. La Direction peut sanctionner des comportements irrespectueux qui se produiraient hors du Collège, et être amenée, notamment lors des voyages ou sorties scolaires, à renvoyer un élève et ce aux frais des parents.

6. Lutte contre le harcèlement scolaire

Le Collège est soucieux de préserver les élèves de harcèlement ou d'intimidation.

Tout élève qui se sent menacé, harcelé par un ou des camarades peut en parler à ses parents, à son maître de classe, à un adulte ou à un camarade. La responsable de la protection de l'enfant sera avisée sans délai et jugera de la solution adéquate. Elle pourra faire appel aux psychologues scolaires pour évaluer le dossier et les aider à mener l'enquête. Toute allégation ou cas avéré d'harcèlement sera conduit selon la procédure de harcèlement du Collège.

Responsable de la protection de l'enfance :

Madame Maria Zufferey, Responsable de la Vie Scolaire

Adjoints :

Madame Geraldine Boland, Directrice du Primaire

Madame Tiziana Patella, Directrice de l'Internat



7. Félicitations, sanctions et Conseil de discipline

7.1. Echelle de félicitations

Le collège encourage tout comportement respectueux, responsable, aidant et ouvert aux autres. Une échelle de félicitations fait partie intégrante du règlement.

Echelle de félicitations

1. Respect des règles	- Absence de coches et d'annotations pendant un mois - Organisation en progrès et matériel scolaire soigné
2. Sens de la responsabilité	- Prise d'un rôle positif en classe, prenant l'initiative
3. Entraide	- Aide spontanément - Attitude empathique avec ses camarades - Intègre les nouveaux et les élèves seuls - Soutien aux autres
4. Ouverture aux autres et au monde	- Se porte volontaire pour aider lors des activités de groupes ou lors des sorties - Participe aux événements du Collège et donne un coup de main - Initie des activités pour soutenir une œuvre ou un projet
5. Autres	- Félicitations qui entrent dans d'autres catégories



7.2. Sanctions

Le Collège fait recours, de manière cohérente et équitable, à un système de sanctions.

Barème des sanctions

Infractions mineures valant 1 coche Par exemple	Infractions majeures valant 1 retenue Par exemple	Infractions graves : avertissement et suspension Par exemple
▪ Après 3 oublis de bracelet/badge ▪ Bavardages incessants ▪ Conduite incorrecte, impolitesse ▪ Devoirs non faits ou incomplets sans justification des parents	▪ 5 coches en une période de semestre ▪ Absence injustifiée ▪ Agression verbale ou physique ▪ Déprédation de matériel volontaire ▪ Insulte ▪ 5 retards non-excusés	▪ 5 retenues en 1 semestre

Geraldine Boland
Directrice du Primaire

Géraldine Toussaint
Doyenne dès 6ème, 7ème, 8ème